

@CTUA EXPRESS

Vos médicaments et produits de santé, notre préoccupation

• [« Médicaments par internet ? Ne surfez pas avec votre santé ! »](#)

[P.2](#)

- ⇒ [Affiche](#)
- ⇒ [Mini-site](#)
- ⇒ [Flyer](#)



Ont notamment participé à cette édition - Marie-Louise Bouffieux - Xavier De Cuyper - Sofie De Schutter - Ann Eeckhout - Robert Roman - Bénédicte Simon

Pour toute question/suggestion ou si vous ne souhaitez plus recevoir @ctua, nous vous invitons à prendre contact avec nous via l'adresse e-mail : comm@fagg-afmps.be

A propos de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS)

L'AFMPS est depuis le 1er janvier 2007 l'autorité compétente en Belgique en matière de médicaments et de produits de santé. Son rôle est de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé en développement clinique et sur le marché. Dans l'intérêt de la santé publique, l'AFMPS veille à ce que la population dispose des médicaments et des produits de santé dont elle a besoin.



Médicaments par internet ? Ne surfez pas avec votre santé !

Notre Agence a lancé ce lundi 19 octobre 2009, sa première grande campagne d'information avec le soutien de la Vice-Première et Ministre de la Santé Publique, Laurette Onkelinx : « Médicaments par internet ? Ne surfez pas avec votre santé ! ». Nous vous en avons touché un mot dans notre dernier @ctua (@ctua du 01.10.2009), notre Agence souhaite par cette campagne sensibiliser le grand public aux risques potentiels auxquels il expose sa santé en achetant des médicaments par internet hors du circuit légal.

Informations, publicités et offres en vente relatives aux médicaments sont innombrables sur internet mais elles exigent d'y opposer la plus grande prudence. Les spams, notamment, orientent généralement les internautes vers des sites illégaux de vente de médicaments qui proposent en majorité des médicaments contrefaits ou falsifiés.

Dans bien des cas, il est difficile pour les autorités compétentes d'identifier les responsables de tels sites et de mettre fin à leurs activités illicites.

La Ministre Onkelinx, l'a déclaré hier lors du lancement de la campagne, depuis juin 2008, 3000 colis contenant des médicaments contrefaits ou falsifiés destinés aux particuliers ont été saisis par les Douanes à Zaventem. Il est donc indispensable d'alerter le citoyen sur les risques auxquels il expose sa santé quand il achète des médicaments par internet hors du circuit légal.

L'efficacité des contrôles, les moyens d'action de notre Agence, des Douanes et des services de police et les effets de la coopération internationale dans la lutte contre la fraude et le commerce illégal de médicaments sont actuellement encore trop limités pour protéger totalement le citoyen.

L'initiative de cette campagne relève sans aucun doute de notre mission en tant qu'autorité compétente, qui est de veiller à la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments, de leur conception à leur utilisation.

A côté de notre rôle de contrôle aux aspects plus répressifs et de notre combat contre les pratiques illicites, nous avons également une mission éducationnelle d'information du patient et du grand public pour assurer un usage sûr et adéquat des médicaments. C'est pourquoi nous avons opté pour une campagne dont les objectifs sont d'alerter et d'informer le citoyen sur les risques qu'il encoure, afin qu'il puisse ensuite adopter le bon comportement pour sa santé.

Il est par ailleurs important de rappeler au grand public le rôle essentiel que jouent le médecin et le pharmacien pour un bon usage des médicaments.

Depuis l'entrée en vigueur début 2009 de l'arrêté royal du 29 janvier 2009 portant instructions aux pharmaciens, la possibilité d'acheter des médicaments non soumis à prescription médicale via le site notifié d'une pharmacie existe par dérogation au principe général de la délivrance des médicaments dans la pharmacie, personnellement au patient ou à son mandataire.

Et la manière sûre de se procurer des médicaments est de les acheter dans une pharmacie autorisée en Belgique, éventuellement via son site internet notifié auprès de l'AFMPS et de l'Ordre des Pharmaciens, quand il s'agit de médicaments non soumis à prescription médicale.

C'est ce message que nous voulons faire passer.

La campagne délivre un message clair :

« **Médicaments par internet ? Ne surfez pas avec votre santé !** ». Elle utilise un symbole fort, connu de tous et qui inspire la confiance : celui de la coupe d'Hygie. Le pharmacien est en effet le meilleur conseiller en matière de bon usage des médicaments et il est aussi garant de la qualité des médicaments qu'il délivre.

A contrario, la campagne s'appuie également sur l'image ambivalente du serpent qui peut aussi représenter un danger potentiel. En effet, à défaut de connaître sa nature et son comportement, il vaut mieux ne pas l'approcher. Ainsi se présente, tel un serpent agressif, le fournisseur inconnu de médicaments sur internet dont on ne connaît ni l'identité, ni les intentions.

La campagne est présente dans tout le pays depuis ce lundi et s'étalera sur un mois. Des banniers sur différents sites internet et MSN, des affiches dans les salles de sport, les centres de bien être et sur les campus universitaires ainsi que des annonces presse dans le journal Metro renvoient vers le mini-site de la campagne : **www.medicaments-par-internet.be**.

Le grand public pourra y tester ses connaissances en matière d'achat de médicaments par internet et surtout y retrouver une foule de bons conseils en ce qui concerne l'achat de médicaments par internet, il pourra notamment y télécharger le flyer de la campagne.

Je vous invite d'ailleurs vivement à faire le test car je me suis moi-même fait piéger pour une des questions...

Xavier De Cuyper, Administrateur général de l'AFMPS

[Affiche](#)

[Mini-site](#)

[Flyer](#)

